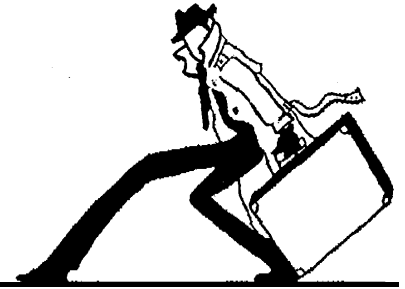


BILLETS D'AFRIQUE et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

EDITO

Au cœur des conflits

On est sans voix devant la violence de la guerre. La sinistre comptabilité des victimes donne le sentiment de l'absurdité, de l'inutilité d'une parole qui est le propre de l'humanité et qui ne peut rien contre le déchaînement de l'inhumain, qui ravale la créature humaine au-dessous de la bête. Pourtant l'histoire de l'homme peut se confondre avec l'histoire des guerres qu'il a faites et le « progrès » de son ingéniosité a consisté à rendre ses armes de plus en plus efficaces dans l'art de tuer.

Quand on observera plus tard l'histoire de l'Afrique actuelle, que dira-t-on des conflits qui s'y déroulent au Soudan, au Tchad, en Somalie, en Centrafrique ? On se bat pour des terres qui se désertifient et qui produisent chaque jour moins de subsistance. Le Niger, avant d'annuler sa décision en dernière minute le 29 octobre au matin, avait donné l'ordre d'expulser immédiatement 3 300 nomades mahamides tchadiens en situation irrégulière. Peu de jours auparavant le ministre nigérien de l'Intérieur avait annoncé que 150 000 arabes originaires du Tchad, qui vivaient dans le pays depuis des décennies, devaient partir parce qu'ils présentaient une menace pour le fragile écosystème du Niger. Autant donner le signal de la violence.

Si, en plus, la concurrence pour des sols de plus en plus stériles s'accompagne des convoitises étrangères pour des sous-sols qui recèlent de fabuleuses richesses, inutiles aux nomades et aux agriculteurs qui tentent s'y survivre, on comprend que ces derniers se voient, comme par miracle, dotés d'une surabondance d'armes pour régler leurs conflits territoriaux par l'élimination d'une partie d'entre eux. C'est en quelque sorte une guerre préventive. Derrière les hypocrites lamentations sur le Darfour il y a peut-être ce calcul machiavélique des puissances mondiales. N'est-ce pas mieux en effet d'exploiter le pétrole dans un désert vide d'habitants ?

Du Tchad à la corne de l'Afrique, tous les pays sont traversés de conflits irréductibles, alimentés en permanence. Selon l'Associated Press, se référant à un rapport confidentiel de l'ONU, plusieurs milliers de soldats éthiopiens et érythréens sont actuellement en Somalie, soutenant des camps opposés dans leur lutte pour le contrôle de ce pays. L'implication des deux rivaux de la Corne de l'Afrique dans ce conflit pourrait déclencher une guerre régionale. Le rapport de l'ONU, daté du 26 octobre cite des sources diplomatiques estimant qu'"entre 6 000 et 8 000 militaires éthiopiens et 2 000 soldats érythréens parfaitement équipés sont maintenant en Somalie soutenant" respectivement le gouvernement, reconnu au niveau international, et le mouvement islamique, connu sous le nom de Conseil des tribunaux islamiques.

Dans le delta du Niger, où l'exploitation du pétrole a désertifié une région autrefois fertile, la misère a poussé à la formation de groupes armés qui s'en prennent aux étrangers, hommes et installations, venus pomper le pétrole. Des villageois se sont emparés le 25 octobre au Nigeria de trois plateformes pétrolières de Shell dans la région du Delta du Niger, selon un porte-parole de la compagnie. Sept expatriés travaillant sous contrat avec Exxon Mobil, également au Nigeria, ont été relâchés quelques jours auparavant après plus de deux semaines de détention aux mains d'un groupe armé. C'est peut-être le début des guerres de l'avenir pour la récupération par la population du contrôle des ressources.

On a vu, après dix ans de guerres civiles et trois millions de morts, ce que coûte l'établissement d'un pouvoir sur une région aussi convoitée que le Congo. Même si l'élection de Joseph Kabila, le 29 octobre, ne fait guère de doute, la paix n'est pas assurée dans le pays. À l'approche du scrutin l'insécurité a été exacerbée dans la partie Est de la RDC en général et dans le Nord-Kivu. C'est le cas, par exemple, de Butembo où plusieurs factions de Mai-Mai s'affrontent régulièrement et où il y a chaque jour des victimes d'exactions tant des troupes gouvernementales que des diverses milices, dans des régions que ne peuvent contrôler vraiment les troupes de la Monuc. Tant que les dirigeants africains de pays immensément riches n'auront pas compris qu'ils doivent en faire profiter tous les habitants, ils seront confrontés à des guerres civiles, et entraînés dans les cycles sans fin des rébellions et des répressions les plus cruelles.

Odile Tobner

Sommaire :

<i>Salves</i>	p. 1
<i>Ils ont dit</i>	p. 8
<i>À fleur de presse</i>	p. 9
<i>Lire</i>	p. 10

SALVES

À la demande du TPIR, la France accepte de juger des suspects

Le parquet du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a annoncé, mi-octobre, que la France, la Belgique et les Pays Bas¹ ont accepté, à la demande du procureur, de juger des ressortissants rwandais (accusés d'actes de génocide) devant leurs propres juridictions. Le transfert de dossiers vers des pays tiers résulte de la décision de l'ONU de clore l'activité du TPIR au plus tard en 2010. /..

¹ Dans le cas de la France et de la Belgique, il s'agit d'une acceptation de prendre en charge des dossiers cas par cas, c'est-à-dire après examen de l'opportunité de s'en charger.



Est-ce bien raisonnable ? Que le TPIR soit dans l'obligation de transférer ailleurs des dossiers en souffrance est une chose. Qu'il les confie à un pays qui n'a su que laisser traîner, depuis des années, les dossiers de présumés génocidaires (contre lesquels des plaintes sont déposées devant la justice française) vivant sur son sol en est une autre. Rappelons, par exemple, le cas de l'Abbé Wenceslas Munyeshyaka¹, qui « traîne » depuis 1995, et au sujet duquel la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme (décision de la CEDH du 8 juin 2004, affaire Mutimura contre France). En 1995, des familles de victimes du génocide des Tutsi rwandais ont engagé des poursuites contre le prêtre rwandais, accusé d'y être impliqué, et qui avait trouvé refuge en France. Neuf ans après, la CEDH a estimé que « la durée de la procédure constitue une violation du droit à un procès dans un délai raisonnable ». Malgré cette décision de la Cour européenne, l'affaire attend toujours dans les tiroirs de la justice française. Selon certaines sources, la juge d'instruction en charge de ce dossier doit se rendre au Rwanda en novembre, dans le cadre d'une commission rogatoire liée à l'affaire. Ça en fait des années que nous voyons passer, des annonces du déplacement du magistrat dont nous entendons parler... suivis du calme plat.

Dans un article paru dans le quotidien Le Monde (20/10, Stéphanie Maupas et Jean-Pierre Stroobants) il est écrit : « À l'époque [depuis une dizaine d'années en somme, NDLR] les plaintes déposées en France n'étaient pas assez fournies et les juges peinaient à démêler l'écheveau politique rwandais ». Sic ! L'article poursuit, au sujet de la commission rogatoire dont il est question plus haut, en disant qu'elle devrait pouvoir être exécutée « alors que cette possibilité a longtemps été suspendue au bras de fer politique entre Paris et Kigali ». Cette affirmation est fautive. Que Paris et Kigali se regardent en chien de faïence, certes. Mais Kigali ne s'oppose pas à la venue sur son sol de magistrats français dans le cadre de tels dossiers. Il est par contre exact que la justice hexagonale a de quoi rougir en la matière. Alors, lui confier de nouveaux dossiers ? On peut se dire qu'il serait intéressant de connaître les « cas » dont elle accepterait d'assumer la charge. Certainement pas ceux d'accusés susceptibles d'évoquer l'implication de la France au Rwanda. [Sharon Courtoux]

Douste-Blazy à Khartoum, pour quoi faire ?

Le 20 octobre, l'Union Européenne a appelé la communauté internationale à exercer « les pressions maximales » sur le Soudan pour l'envoi urgent d'une force de maintien de la paix de l'ONU au Darfour, « seule option viable et réaliste ». Ce message a été livré par le Premier ministre finlandais, Matti Vanhanen, dont le pays exerce actuellement la présidence de l'UE. Par « pressions maximales », on entend au moins de rapides et lourdes sanctions diplomatiques et économiques. Or, en dépit d'une situation dont la gravité s'étale à la une, la France (membre de l'UE sauf erreur) n'envisage aucune sanction de cet ordre dans l'immédiat.

Le 18 octobre, à l'Assemblée Nationale, le ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, en réponse à une question d'actualité, s'est exprimé en ces termes : « Vous connaissez trop les affaires internationales [...] pour ne pas savoir que le rôle de la France est primordial, d'abord en affirmant ses valeurs, le respect de la souveraineté d'un pays, le respect de l'indépendance d'un pays. Cela ne veut pas dire que l'on ne fait rien, je me rendrai moi-même à Khartoum dans quelques jours, justement pour demander au Président Béchir d'accepter qu'il y ait un passage de témoin efficace entre L'Union Africaine et les Nations Unies ». Si le ministre ne doit pas lui annoncer sa ferme volonté

d'appliquer les lourdes sanctions qui s'imposent (notamment dans le domaine pétrolier), on se demande à quoi sert ce voyage.

Le Conseil de Sécurité a adopté, le 31 août dernier, la résolution 1706 autorisant l'envoi d'une force internationale au Darfour afin d'y mettre fin aux massacres des populations civiles ; le président soudanais s'est immédiatement opposé à cette décision de l'ONU en la traitant de « colonialiste » et en menaçant de combattre cette force si elle arrivait. Depuis lors, le gouvernement soudanais, face à une absence de volonté politique, poursuit ses crimes et continue de gagner la partie. Le chapitre VII de la charte des Nations Unies (*Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression*) permet d'intervenir en cas de nécessité : les morts et les déplacés de la région en représentent une. Comme l'écrit l'International Crisis Group : « La communauté internationale a accepté la responsabilité de protéger les populations civiles atteintes de crimes contre l'humanité lorsque leur propre gouvernement ne peut ou ne veut le faire »².

Par ailleurs, il ne semble pas que Jacques Chirac ait profité de sa tournée d'agent commercial en Chine pour inciter Pékin à exercer des pressions appropriées sur Khartoum. Il aurait pu expliquer à ses interlocuteurs que, maintenant qu'ils ont rejoint le club des Grands, ils ont intérêt à respecter l'usage qui veut que l'on fasse semblant de se soucier du respect des droits humains. [SC]

Somalie - Éthiopie - Djibouti : du chaos incontrôlable à un conflit imminent sous l'œil indifférent de la France et des USA

Somalie 1991 - le chaos s'installe immédiatement après la chute du dictateur Siad Barreh

Depuis la chute du régime dictatorial de Siad Barreh en 1991, la Somalie n'a cessé de sombrer dans le chaos, victime des affrontements incessants entre des chefs de guerre avides d'argent et de pouvoir, mais incapables d'affirmer leur autorité sur le pays...

Refusant cette spirale, deux provinces ont déclaré leur auto-indépendance : le Somaliland en 1991 et le Puntland en 1998. Leur statut n'a toujours pas été reconnu officiellement par la communauté internationale, en dépit des efforts de communication de leurs dirigeants et partisans.

L'opération **Restore Hope** : l'ingérence humanitaire se transforme en affrontements sanglants.

Constatant une situation humanitaire tragique, largement relayée par les médias, l'ONU mandate la communauté internationale pour une intervention humanitaire. C'est une véritable armada qui a débarqué le 9 décembre 1992, sous la bannière US, à grands renforts d'argent, privilégiant une médiatisation tous azimuts. (Au total, plus de 40 000 membres dont 30 000 américains poseront le pied à Mogadiscio).

Même l'heure (de nuit) du débarquement « Restore Hope » avait été choisie en fonction des heures de grande écoute des journaux télévisés aux USA ! On se souvient aussi de la photo de Bernard Kouchner débarquant sur une plage près de Mogadiscio, un sac de riz sur les épaules. On parlait à l'époque d'un nouveau droit : « celui de l'ingérence humanitaire ».

Très vite, les Américains ont découvert et compris que l'aide alimentaire ne pourrait être acheminée vers les populations en détresse que si elle était protégée militairement. Acheter la coopération des Chefs de Guerre, dont les retournements d'alliance étaient plus rapides que les alliés ne pouvaient l'imaginer, s'est vite révélé insuffisant, inefficace et d'une fiabilité non prouvée...

Les USA ont dû se rendre à l'évidence. Pour ne pas perdre la

¹ Ce n'est pas le seul, il y en a une demi douzaine, dont celui, bien connu, de l'ancien Préfet Laurent Bucyibaruta.

² Traduit de l'anglais par nos soins.



face, ils ont été contraints d'employer directement des moyens militaires pour ouvrir la voie aux convois humanitaires et pour les protéger. Plusieurs combats ont fait des victimes parmi les « forces de la paix ». 24 Pakistanais ont péri le 5 juin 1993, 4 journalistes le 12 juillet et, en octobre, des milliers de morts Somaliens.

Le dernier épisode a été la bataille de Mogadiscio lancée par les Américains (passant outre le mandat de l'ONU) pour capturer Mohamed Aidid. Les forces US ont perdu cette bataille le 3 octobre 1993, abandonnant sur place du matériel militaire de haute technologie, y compris des hélicoptères abattus par les milices somaliennes.

Constatant leur incapacité à maintenir l'ordre et à assurer une mission qui était déjà très éloignée des objectifs humanitaires, les USA et leurs alliés se retirent sans bruit, en 1994...

Depuis ces événements, plusieurs états voisins et l'OUA ont tenté de réunir des conférences pour trouver une solution et pour soutenir l'ébauche d'une autorité centrale.

La conférence d'Arta : début de vives tensions Djibouti-Éthiopie

Le premier, en juillet 2001, le dictateur de Djibouti, Ismaël Omar Guelleh, avait réuni à Arta (près de Djibouti) des représentants des différentes communautés, « leur distribuant les aides internationales » pour les contraindre à s'accorder au final sur le nom d'Ali Mahdi, en qualité président du Gouvernement de transition. Contestée de toutes parts, son autorité n'a jamais été véritablement établie par la suite.

Cette Conférence d'Arta avait déclenché une vive réaction de l'Éthiopie, et les relations entre les deux régimes dictatoriaux se sont gravement dégradées, ne tenant plus qu'à un fil : la ligne de chemin de fer Djibouti-Addis Abeba, qui est vitale pour l'Éthiopie, qui n'a plus aucun accès à la mer depuis l'indépendance de l'Érythrée.

Ensuite, le Kenya a abrité plusieurs conférences, qui ont abouti à la nomination d'un nouveau gouvernement de transition dirigé par Abdullahi Yusuf Ahmed, installé à Baïdoa, mais qui n'a jamais réussi à imposer son autorité sur le pays. Son Premier Ministre Ali Mohamed Ghedi, très contesté, a dû faire face à l'assassinat de l'un de ses ministres, puis à la démission de la quasi-totalité de son gouvernement en août 2006...

Les Américains débarquent et s'installent en « dur »

En 2002, les Américains débarquent à Djibouti et s'installent dans un ancien camp français, proche de l'aéroport : le camp Lemonnier. Très vite, ils vont construire « en dur » et recevoir des renforts importants. Après un an, ils seront plus nombreux que les forces françaises. Djibouti étant la base française la plus importante en dehors du territoire national.

L'arrivée des Américains provoque une surenchère dont le dictateur djiboutien profite avec délectation : les Français cèdent rapidement au chantage et Mme Alliot-Marie annonce que la France accepte de multiplier par cinq le loyer qu'elle payait auparavant pour son implantation militaire... La population djiboutienne n'en bénéficiera pratiquement pas, tous ces montants étant détournés au profit du Président et de son entourage proche, dont il achète la fidélité.

Officiellement, l'implantation américaine n'a aucun lien avec la guerre en Irak. Elle serait motivée uniquement par la lutte contre le terrorisme international. Qui peut savoir les véritables objectifs ? On a remarqué aussi des détachements allemands et espagnols à cette époque à Djibouti.

Somalie - L'agissement maladroit des USA provoque l'arrivée des islamistes et de leurs tribunaux.

En avril-mai 2006, nous avons appris que les Américains avaient choisi de financer les chefs de guerre pour qu'ils traquent les membres d'Al-Qaïda installés en Somalie. Les Américains détenaient-ils des informations permettant de penser que Ben Laden serait réfugié et à l'abri en Somalie ? Cela n'est pas à exclure¹.

En tout cas, bien que se refusant d'admettre qu'ils armaient les milices, les USA ont reconnu publiquement qu'ils donnaient de l'argent à leurs chefs. Certainement pour acheter des glaces...

Pourquoi financer des milices incontrôlables qu'ils avaient combattu en 1992 / 1993 ? La réponse nous paraît simple. Effectivement, ces milices avaient prouvé leur valeur guerrière en battant les Américains, pourtant équipés de matériel supérieur. Les Américains ne souhaitaient plus prendre le risque de les affronter de nouveau et avaient trouvé plus intelligent de s'assurer leur coopération en les achetant...

Djibouti - Le double jeu de Guelleh

Il facilite l'approvisionnement des milices du Gouvernement de transition. Grâce à ces financements US, les chefs de milice ont rénové leur armement. Beaucoup d'observateurs pensent qu'Ismaël Omar Guelleh, le dictateur djiboutien, a pu contribuer directement et indirectement au transfert d'arme, pourtant interdit par les résolutions de l'ONU.

Les Français n'ont rien vu passer. En tout cas, ils n'ont rien dit...

Les milices sont parties au combat contre les organisations islamistes. Battues à de nombreuses reprises, elles ont d'abord perdu la bataille de Mogadiscio, puis elles ont abandonné progressivement les grandes villes se retrouvant à Baïdoa autour du Président de transition... La majorité a préféré rejoindre les rangs des vainqueurs, lui apportant armes, munitions et soutien.

Bien qu'affirmant le contraire, les tribunaux islamistes qui dirigent de fait toutes les actions civiles et militaires, ont instauré la Charia et ont suspendu toutes les libertés. Les instructions sont claires : *Quiconque est surpris à ne pas prier à l'appel du Muezzin doit être exécuté sur le champ... Interdiction de rassemblement, des media étrangers, etc.*

Si cette situation ne fait pas l'affaire des Américains, qui ont atteint l'inverse de leurs objectifs, elle ne rassure pas non plus les Éthiopiens qui ont une crainte affreuse de l'influence islamiste sur leur territoire.

Pour gagner les batailles, les tribunaux islamistes ont eu besoin d'armes ! Qui les a fournies ? D'après un article publié par Les Nouvelles d'Addis, qui affirme détenir les informations de sources sérieuses, l'Érythrée aurait été l'un des fournisseurs des tribunaux islamiques, et les armes auraient transité par Djibouti.

Curieux ! Quel qu'ait été le réseau de fourniture d'armes, ni les Américains, ni les Français, disposant à eux deux de plus de 8 000 hommes et des moyens les plus sophistiqués d'écoute, de surveillance et de renseignements n'ont vu quoi que ce soit ! Pourtant ces armes allaient être livrées à ceux que les américains combattaient par milices interposées...

Un jeu diplomatique dangereux qui peut conduire dans un avenir très proche à un embrasement de la Corne...

Après le refroidissement de ses relations avec Addis Abeba, Guelleh s'est retourné vers son ennemi de toujours, l'Érythrée, avec lequel l'Éthiopie est toujours en situation de conflit latent.

Auparavant, les relations djibouto-érythréennes étaient détestables. Djibouti accusait l'Érythrée, où vit une importante population d'origine Afar, d'avoir soutenu le FRUD dans les années 1991-93.

Avoir un ennemi commun a rapproché les deux dictatures, et plusieurs voyages présidentiels et diplomatiques croisés ont permis la normalisation rapide des relations bilatérales...

Si l'Érythrée soutient les tribunaux islamiques, c'est qu'elle y trouve un intérêt majeur. Plus les tribunaux islamiques somaliens seront puissants, plus l'Éthiopie sera obligée de concentrer des

plusieurs dépêches avaient signalé le décollage d'Afghanistan de deux avions légers qui se seraient posés en Somalie. On pourrait imaginer que Ben Laden était à bord de l'un d'entre eux...

Ndlr : Par ailleurs, on lira avec profit l'article de Gérard Prunier dans le Monde diplomatique de septembre 2006, *Liaisons dangereuses en Washington en Somalie*.

¹ On se souviendra peut-être qu'au moment de l'intervention américaine,



troupes à cette frontière, non seulement pour empêcher toute infiltration, mais aussi pour être prête à intervenir dans l'avenir vu le risque majeur d'embrasement régional (il y a probablement eu pénétration en territoire somalien, mais à petite échelle).

En faisant ainsi, elle dégarnit obligatoirement le front avec l'Érythrée, qui pourra attaquer de nouveau son ennemi de toujours : l'Éthiopie ! On signale d'ailleurs des escarmouches de plus en plus fréquentes à la frontière imposée par la communauté internationale...

Une belle pagaille en perspective, mais surtout des risques sérieux d'embrasement sous l'œil silencieux des français et des américains.

Guellah vend des armes à tous les acheteurs qui ont la capacité de payer : il n'a pas d'état d'âme dans ce domaine... En principe, il est dans le camp occidental, et surtout américain, mais dans une interview, il n'a pas hésité à donner raison aux Tribunaux islamiques.

Les milices payent les armes en dollar avec l'argent américain.

Les tribunaux islamiques payent aussi, mais on ignore leurs sources de revenus. Al-Qaïda ? Pourquoi pas ? Les pays islamiques de la région ? Certainement pour partie, mais discrètement pour ne pas déplaire aux Américains...

Américains et Français sont muets sur le sujet. Et on tue tous les jours en Somalie ! On tue des Somaliens, des civils, des femmes et aussi des journalistes européens...¹

Aujourd'hui, plusieurs observateurs craignent l'entrée de l'Éthiopie dans le conflit interne en Somalie (certainement avec le soutien américain). Le 27 octobre, Libération consacre un article à cette situation sous le titre : *Matt Bryden, analyste à l'International Crisis Group, évoque les signes d'une confrontation imminente «L'Éthiopie ne veut pas d'une base arrière islamiste en Somalie»*, sous la plume de Léa-Lisa Westerhoff.

Comme tant d'autres, la situation en Somalie ne fait pas les gros titres de la presse française et européenne. Ce conflit est pourtant décrit comme l'un des plus meurtriers d'Afrique – Plus de 300 000 Somaliens auraient perdu la vie. La situation humanitaire est catastrophique. La loi du plus fort y est la seule loi.

Il semble, d'après une dépêche récente de l'AFP que l'UE a enfin pris conscience de la gravité de la situation et qu'elle se mobiliserait pour réduire l'instabilité de la région. Vœu pieux ou volonté réelle ? On peut se le demander, car vu le manque de réaction des puissances installées solidement à Djibouti, on se pose de sérieuses questions.

Quant au Puntland et au Somaliland, ils essayent de conserver leur indépendance en se tenant à l'écart et de maintenir une relative sécurité à l'intérieur de leurs frontières, même si leurs régimes ne présentent pas toutes les qualités démocratiques requises...

Quant au Président de Djibouti, son régime survit grâce au soutien inconditionnel et abusif que lui accordent la France et aussi les USA (même s'ils sont plus critiques²) et il fait face à ces contradictions diplomatiques. Les derniers développements de l'affaire Borrel et sa possible mise en cause en tant que commanditaire de l'assassinat, commencent à lui poser des problèmes et on parle d'un grand climat d'inquiétude au Palais présidentiel. [Jean-Loup Schaal, ARDHD]

la dépêche part vers la France, depuis le bureau de l'ambassade de France « le juge Bernard Borrel s'est donné la mort ».

« *Votre mari s'est suicidé* », c'est ainsi que la nouvelle est annoncée à Élisabeth Borrel, tout d'abord entourée de silence et de non-information. Élisabeth Borrel demande la vérité : elle se heurte aux autorités, djiboutiennes et françaises qui mettent en œuvre tous les moyens possibles pour accrédié la thèse du suicide, impossible lorsqu'on connaît les lieux. L'examen du corps (ce n'est pas une autopsie, car il n'y a soi disant pas de salle d'autopsie à l'hôpital militaire de Djibouti, dit-on, ce qui est faux) n'a pas vu la trace d'un coup mortel sur le derrière du crâne. Les radiographies effectuées lors de cette autopsie disparaissent. Et la suite est de la même veine.

On en rajoute pour faire croire au suicide. Revenue en France, Élisabeth Borrel demande qu'une information judiciaire soit ouverte au tribunal de grande instance de Toulouse pour "recherches des causes de la mort". Elle doit se battre pour que des investigations réelles soient faites, et pour que la justice puisse s'exercer : demande d'une 2^{ème}, puis d'une 3^{ème} autopsie, car lors de la 2^{ème} autopsie pratiquée sur le corps exhumé, les résultats sont encore partiellement occultés. La plainte déposée prendra des mois, puis des années avant d'être suivie d'effets et de déclencher de vraies analyses.

Les premières années, Élisabeth Borrel se bat presque seule, soutenue par quelques personnes dont Yvette Roudy, ancienne ministre, maire de Lisieux, Anne Crenier Vaudano, alors présidente du Syndicat de la magistrature, quelques magistrats et avocats, quelques associations, et surtout François-Xavier Verschave, président de Survie, qui a compris les mécanismes de ce qui se trame derrière cette mort.

En 1996, le suicide est requalifié en « mort suspecte », puis en « assassinat », en avril 2000, via les conclusions de plusieurs experts. En juin 2000, après une reconstitution et une mise en scène de la mort de Bernard Borrel pour le moins étranges (et refusant la présence de la partie civile, Élisabeth Borrel et son avocat), les magistrats alors en charge de l'instruction, i.e. les juges Le Loire et Moracchini, sont dessaisis de l'affaire. Après avoir été confiée au juge Jean-Baptiste Parlos, elle est désormais entre les mains de Sophie Clément.

31 octobre 2002. Une nouvelle expertise conclut à l'assassinat. Deux autres réalisées en 2003 livreront les mêmes conclusions. Le 14 novembre 2003. Sophie Clément demande la déclassification de certains documents classés "secret de la Défense nationale". Elle obtient partiellement satisfaction en mars 2004.

Octobre 2004. Le bâtonnier de Djibouti est entendu à Versailles sur une éventuelle subornation de témoins. Convoqué un peu plus tard par la justice pour être écouté sur cette affaire, le procureur de la République de Djibouti ne se présente pas.

Octobre 2005 : l'avocat d'Élisabeth Borrel demande la déclassification de nouveaux documents "secret défense" utiles dans le dossier. Sans réponse. La République de Djibouti saisit le prétexte du dossier Borrel, et rompt les accords de coopération judiciaire avec la France.

28 Juin 2006 : l'émission de Bernard Nicolas sur Canal+ relance le débat, avec deux faits nouveaux : des tests ADN sur le short du magistrat assassiné, et un nouveau témoignage. Les présomptions se resserrent. La république de Djibouti fait savoir qu'elle ne coopérera pas avec la France pour l'élucidation de l'affaire. Et la riposte politique ne se fait pas attendre : côté Djibouti, début juillet 2006, la famille d'un des témoins capitaux de l'affaire, alors en exil au Somaliland pour échapper aux pressions, se voit cernée par des miliciens djiboutiens et menacée d'être ramenée de force par avion spécial, sur Djibouti. Côté France, quelques jours après, c'est toute l'émission de Canal+ qui se voit désormais arrêtée d'antenne...

Octobre 2006 : le dossier et le soutien à Élisabeth Borrel s'intensifient.

Les magistrats français viennent de lancer un mandat d'arrêt international visant le procureur général et le chef des services secrets de la République de Djibouti pour tentative et subornation de témoins. Malgré un avis négatif donné par le procureur de Paris nouvellement nommé, la juge Sophie Clément passe outre, et le 19 octobre 2006, pour le 11e anniversaire de l'assassinat du juge Bernard Borrel, elle lance effectivement les deux mandats d'arrêt.

Dans les dernières semaines, les annonces se sont multipliées : délivrance de mandats d'arrêts internationaux, mise en examen de l'ancien porte-parole du Quai d'Orsay, etc.

Les procédures judiciaires en cours

Pour mieux comprendre, il faut savoir qu'il y a six affaires instruites, dont quatre devant les tribunaux pénaux.

**Repères sur... l'assassinat du juge Borrel à Djibouti en 1995
Pourquoi tant d'obstructions et d'intimidations, pour étouffer la
vérité et la justice ?**

**L'historique de l'affaire : depuis 1995, une suite d'écrans de fumée,
et de dénis**

Au matin du 19 octobre 1995, le corps du magistrat Bernard Borrel était retrouvé, à demi-calciné, à 80 km de Djibouti. Avant même toute analyse,

¹ Martin Adler, journaliste suédois a été assassiné dans la rue en Somalie, en Juin 2006

² Les rapports US concernant la situation des droits de l'Homme à Djibouti sont très critiques.



Au total, deux instances déposées par Élisabeth Borrel pour que la lumière soit faite sur l'assassinat de son mari, une instance déposée par les témoins djiboutiens, pour menaces et intimidations, et trois instances déposées en contre offensive par les tenants de la thèse du « suicide » (le procureur de Djibouti, et l'un des magistrats d'instruction de l'affaire, en faveur de la thèse du suicide, et aujourd'hui dessaisi du dossier, en même temps qu'interpellé pour subornation de témoins sur cette même affaire)

1. La première instance concerne l'instruction pour l'assassinat du juge, puisque les dernières expertises effectuées récemment et les témoignages montrent que la thèse de du suicide est impossible. C'est le dossier qui instruit le fond de l'affaire, l'assassinat de Bernard Borrel. La juge d'instruction en charge du dossier est la juge Sophie Clément.

2. La deuxième concerne les plaintes pour pressions et intimidations déposées par deux témoins djiboutiens dans l'affaire, aujourd'hui en exil en Belgique, (Mohamed Alhoumekani et Ali Iftin, anciens officiers de la Garde présidentielle de Djibouti). Ces plaintes ont été déposées à l'encontre de M Le Loire et de Mme Moracchini, initialement en charge de l'instruction du dossier de la disparition du juge, puis dessaisi (cf. ci-dessus). L'instruction a été confiée aux Juges de Versailles. Sur la base des éléments dont ils disposent, ils ont lancé des mandats d'arrêt contre le chef des Services secrets djiboutiens, Procureur général de la République de Djiboutien, ainsi qu'à l'encontre d'un avocat français établi à Djibouti : Me Martinet, pour tentative et subornation de témoins. Le Président de la République de Djibouti, Omar Guelleh a été invité à témoigner, et il a refusé ... Cette affaire a toute son importance au regard de la première, car on peut se demander qui d'autre qu'un possible coupable ou complice pourrait tenter de suborner un témoin ?

3. La troisième instance judiciaire, concerne, en contre-attaque, une plainte pour diffusion de fausses nouvelles déposée par M^e Le Loire, (l'un des deux magistrats aujourd'hui dessaisi, et initialement en charge de l'instruction du suicide / assassinat) contre l'un des témoins djiboutiens, Mohamed Alhoumekani, réfugié en Belgique. La plainte déposée (par un magistrat lui-même suspect de subornation) n'a pas été jugée recevable, et le Tribunal de Lille vient de prononcer (19/10/06) un non-lieu.

4. La quatrième instance concerne la plainte déposée par Mme Élisabeth Borrel contre le porte-parole du Ministère des Affaires Étrangères, M. Ladsous, qui avait annoncé imprudemment le 29 janvier 2005 que rien ne s'opposait à ce qu'une copie du dossier d'instruction soit transmise à Djibouti : la négation même de la séparation des pouvoirs... Chacun comprendra l'importance de l'enjeu : aussitôt en possession de la copie du dossier, Djibouti aurait pu organiser un procès « mascarade » avant la France... et comme on ne peut pas juger deux fois la même affaire, cela revenait à clore l'instruction française. On peut se demander pourquoi le ministère des affaires étrangères a mis un tel empressement à vouloir céder aux pressions de Djibouti ? la plainte de Mme Borrel a été jugée recevable, et le porte parole du Quai d'Orsay va donc être poursuivi.

5. La cinquième instance judiciaire se situe à un niveau international : elle concerne la plainte que la république de Djibouti a déposée devant la Cour Internationale de Justice de La Haye pour refus de communiquer la copie de ce dossier. La France, qui n'avait aucune obligation de reconnaître la compétence de la Cour, l'a pourtant acceptée le mois dernier, à la grande surprise de tous ceux qui attendent la vérité...

6. La sixième instance judiciaire se situe à Djibouti : il s'agit d'un jugement prononcé à la hâte à Djibouti, en son absence, contre Mohamed Alhoumekani, témoin réfugié à Bruxelles. Condamné pour diffusion de fausses informations, il reste sous le coup d'un mandat d'arrêt international, que les autorités belges se refusent à exécuter. Pendant combien de temps ?

Fin octobre 2006, les deux témoins réfugiés en Belgique viennent de déposer plainte (le 25 octobre) pour menaces de mort à l'encontre de personnalités djiboutiennes, mais aussi françaises.

Ces dernières semaines, les magistrats français en charge des différents éléments du dossier ont fait avancer les investigations, en toute indépendance :

* en lançant quatre mandats d'arrêt internationaux, sur le fond de l'affaire, i.e l'assassinat du juge Bernard Borrel, mandats d'arrêt lancés contre les deux assassins présumés, Awalleh Guelleh et Adouani, pour tentative et subornation de témoins, contre le Chef des services secrets djiboutiens Hassan Saïd et le Procureur général de Djibouti, Djama Souleiman

* en déclarant recevable la plainte de Mme Borrel contre M. Ladsous (ingérence dans la justice)

* en prononçant un non-lieu dans la plainte du Juge Le Loire contre M. Alhoumekani.

Autant d'avancées vers la vérité sur cette affaire.

Avancées toujours fragiles quand on sait les fausses informations diffusées de façon répétées, et encore récemment, quand on sait les pressions effectuées de façon continue depuis 11 ans tant sur les témoins, sur Élisabeth Borrel elle-même et ses enfants, sur des magistrats, et sur des journalistes. La liste est longue de ce côté des journalistes "placardisés", dessaisi du dossier, déprogrammés d'antenne ou de colonnes, aux émissions tout bonnement disparues...

Élisabeth Borrel vient d'écrire au Président Chirac pour demander la vérité, demander que plus aucune obstruction ne soit faite à la recherche de la vérité et à la bonne marche de la justice, et notamment que soient communiqués des documents essentiels dans cette perspective, et aujourd'hui encore classés « confidentiel défense » pour la période de 1994 à 1997. La liste des 190 personnalités signataires et soutiens « pour la vérité sur l'assassinat du juge Bernard Borrel » a été jointe à ce courrier au président de la République.

Les pressions et obstructions survenues de façon continue dans l'affaire Borrel posent de façon fondamentale les questions d'éthique, de transparence, et d'indépendance de la justice. La question de l'indépendance du judiciaire, et de sa capacité à travailler hors des pressions de l'exécutif est désormais en débat public et en débat politique, notamment dans la perspective des présidentielles.

Le combat d'Élisabeth Borrel n'est pas terminé, car l'enquête pourrait remonter jusqu'au Président de la République de Djibouti en qualité de commanditaire de l'assassinat : Ismaël Omar Guelleh, actuellement protégé par son immunité... Aujourd'hui à Djibouti, dans les sphères du pouvoir, on s'inquiète. [Anne-Marie de Vaire, ARDHD]

Guerre du Liban : dégâts collatéraux au Cameroun

Début septembre le colonel François Ebanga, commandant la brigade du Quartier Général de l'armée camerounaise, secondé par le capitaine Martin Nsomo Mvomo, commandant la compagnie de protection de l'aéroport de Nsimalen, a cru bon de faire une conférence devant des cadres de l'armée sur « *Les leçons à tirer des confrontations entre Tsahal et le Hezbollah libanais* ». S'en tenant à une recension des divers commentaires publiés ici ou là dans la presse internationale, il aurait, selon le journal gouvernemental *Cameroon Tribune*, exposé que le Hezbollah, bien entraîné, a tenu tête à l'armée israélienne, tandis que l'état-major de celle-ci aurait fait preuve de précipitation et de manque de renseignements, échouant à libérer les deux soldats israéliens, dont l'enlèvement était le prétexte à l'offensive.

Le 21 septembre le colonel Ebanga s'est vu muter au poste de commandant en second des forces terrestres de la 2nde région militaire à Douala, ce qui, de toute évidence n'est pas une promotion. Selon les rumeurs qui courent dans l'armée, la conférence qu'il a tenue aurait été considérée comme une provocation à l'égard de la garde présidentielle, dont l'encadrement est assuré par des experts militaires israéliens. Quelle idée aussi de commenter l'actualité des conflits, comme si les officiers de l'armée camerounaise avaient besoin de réfléchir ! Ce n'est pas ce qu'on leur demande. Dans le cadre de *Recamp (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix)*, les Français, qui ont conçu et mis en œuvre le dispositif, le font pour eux ; et le président du Cameroun, qui tient à son siège, se garde bien de se faire protéger par l'armée nationale, pourtant noyauté par ses frères Beti et Bulu. Deux précautions valent mieux qu'une. [OT]

Albert Frère, Paul Desmarais – un holding politique transnational dans la Mafiafrique

« Ce qu'offre aujourd'hui l'Afrique à toutes les mafias, pouvait-on lire en introduction d'un dossier co-piloté par François-Xavier Verschave sur de nouvelles pratiques économiques, c'est la mise à disposition d'États de complaisance par des cliques dirigeantes retranchées sur les positions prédatrices qu'elles peuvent encore exercer, c'est l'aventurisme de ses guérillas mercenaires. La



Mafiafrrique est syro-libannaise, belge, ukrainienne, américaine, russe, israélienne, saoudienne, émirati, anglaise, indo-pakistanaise, française, chinoise. »¹

Preuve que la liste n'était pas exhaustive, un tandem d'hommes d'affaires milliardaires composé d'un Belge et d'un Canadien, Albert Frère et Paul Desmarais, s'y est progressivement imposé à la fin du siècle dernier.

Frère et Desmarais sont d'abord deux amis, avant de devenir deux bannières, puisque les membres des deux familles ont tissé des liens serrés au fil des années – autant amicaux que financiers, s'il y a lieu de les distinguer. « Chaque jour, où que nous soyons dans le monde, un Frère parle à un Desmarais », dit l'un d'eux non sans emphase².

Dire « la Mafiafrrique » ne consiste pas à penser que des entités de nationalités différentes participent de concert au pillage de l'Afrique, avec le concours de ses élites de paille et de façon le plus souvent occulte, mais à concevoir déjà comme caduc le caractère « national » de ces entités. Ce ne sont plus tout à fait des groupes anglais, belges, canadiens, danois, émirati, français, germaniques, hollandais ou indiens qui agissent, mais des sociétés de droit et groupes criminels dont le capital est d'emblée métissé. Le capital, qui se compte finalement en argent, échappe aux nations et, les paradis fiscaux et judiciaires le prouvent, au droit.

Le tandem Desmarais-Frère a d'abord servi, dans les années 1990, à « conquérir l'Europe »³. Desmarais est ce magna canadien de la presse qui détient aussi des parts massives dans l'assurance et les sociétés de finance, ainsi que dans le domaine énergétique et maritime. C'est lui qui a cédé à l'ancien premier ministre Paul Martin la Canada Steamship Lines, une compagnie maritime qui inscrira une partie considérable de ses activités dans différents paradis fiscaux, dont le Liberia. Ce nouveau titulaire fut plus tard ministre des Finances et Premier ministre. En fait, la figure de Desmarais s'est profilée derrière un nombre vertigineux de premiers ministres du Canada, tous partis confondus, de Pierre-Elliott Trudeau, en poste presque sans interruption de 1968 à 1984, à Brian Mulroney, Jean Chrétien et Paul Martin. Un des prétendants à la succession de Paul Martin au Parti libéral (centre-droit), un ancien "néo-démocrate" ontarien (équivalent du PS français), Robert Rae, est le frère de John Rae, un des membres du Conseil d'administration de l'empire Desmarais, Power Corporation. Tout en restant un important organisateur politique de ce Parti libéral, il a aussi occupé les fonctions de président et directeur de la Banque Paribas du Canada jusqu'en 2000, impliquée notamment dans le scandale pétrole contre nourriture en Irak et réputée pour ses activités de blanchiment en Afrique.

Desmarais et Frère détiennent et contrôlent le holding Pargesa, qui gère, selon le mode dit des « poupées russes », des sociétés européennes de très grande envergure, dont la BNP-Paribas elle-même. Les noms de Desmarais et de Frère ont aussi figuré dans le Conseil d'administration de Total, dans la foulée de la fusion avec Elf et Fin. Paul Desmarais avait précédemment siégé au Conseil d'administration d'Elf. En 2002, on ne retrouve plus du tandem que le fils de Paul Desmarais, Paul Desmarais fils...

Force est de conclure que l'activité politique, qui doit désormais s'adapter à ces rhizomes mondiaux, ne se réduit plus au seul geste électoral, lui balisé à l'échelle strictement nationale. [Alain Deneault]

Maurel and Prom, ou comment faire du neuf avec du vieux

La société Maurel & Prom vient d'annoncer que son chiffre d'affaire avait été multiplié par 3 et son bénéfice net par 7,2 par rapport au premier semestre 2005 (103,7 millions d'euros de

bénéfice net, contre 14,4 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de +620 %).

Cette entreprise, que le journal *Libération* qualifiait encore cet été (26/07) de « petite entreprise de prospection et d'extraction pétrolière » est devenue la deuxième pétrolière française après Total. L'occasion de faire une petite rétrospective sur la trajectoire de son PDG.

Un parcours de haute voltige

Jean-François Hénin, proche de l'Opus Dei est un ancien para. Agé de 62 ans aujourd'hui, il a acquis le surnom de « Mozart de la finance » quand il était patron de Thomson Finance, puis de Altus Finances, filiale du Crédit Lyonnais vouée aux opérations douteuses et aux montages financiers offshore. Surnom qu'il n'a pas usurpé, puisqu'il est l'un des principaux compositeur du trou du Crédit Lyonnais, qui coûtera la bagatelle de deux dizaines de milliards d'euros aux contribuables, mais qui fera notamment la fortune du protégé (et prête nom ?) de Chirac, François Pinault. On croise aussi son nom dans l'affaire colossale des vrais-faux billets de Bahreïn [cf. *Billets* n°64]. Mais il restera surtout connu pour avoir orchestré le rachat frauduleux de l'assureur américain Executive Life. Ayant finalement accepté de plaider coupable dans cette affaire pour en finir avec un mandat d'arrêt international lancé par les États-Unis, il ne sera finalement condamné qu'à une amende de 1 million de dollars, à 5 ans de mise à l'épreuve et d'interdiction du territoire américain, par un juge de Los Angeles en juillet dernier. Une misère au regard du milliard d'euros qu'il en coûtera, encore une fois, aux contribuables français, l'État ayant préféré négocier des amendes plutôt que de risquer des procédures pénales avec peines d'emprisonnement contre de grands patrons français. Hénin avait peu de temps auparavant reçu le prix du « capitaliste de l'année », décerné par *Le Nouvel Économiste* et remis par Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, et Thierry Breton, ministre de l'Économie [cf. *Le Canard Enchaîné*, 21/12/2005]. Il fallait bien ça pour le rassurer.

Sorti quasi indemne du scandale du Lyonnais, Hénin s'est refait une santé dans « les pays qui veulent bien [!] accueillir » [Libération, 30/04/2005], dit-il. Étonnamment, cela rend également service aux amis de Chirac en difficulté financière. En 1999, il se porte acquéreur de plusieurs milliers de km² de concessions forestières et de quelques puits de pétrole au Congo au moment où Sassou Nguesso vient de faire à nouveau main basse sur le pays. La même année, il achète : 150 000 hectares d'un seul tenant de forêt en Centrafrique juste avant la campagne électorale de Patassé prise en charge par les réseaux Pasqua. Pas sectaire, on le retrouve ensuite dans l'entourage de Bozizé. Hénin fait également dans l'or et le diamant, et a des connaissances communes avec Bob Denard. C'est ce que certains journalistes de complaisance appellent admirativement « un aventurier »⁴ : « Avec une mise de départ de quelques millions d'euros, investis au Congo, il a réussi à créer, en quatre ans, une société pétrolière, qui vaut 2 milliards, autant qu'un groupe centenaire comme Havas » [Le Nouvel Observateur, 12/05/2005]

Une fortune sassouesque

Maurel & Prom est maintenant présente au Gabon, au Sénégal, en Tanzanie, au Venezuela, en Colombie, et négocie actuellement en Syrie. Mais c'est au Congo qu'elle réalise la moitié de son chiffre d'affaire, avec un gisement (M'boudi) qui suscite bien des convoitises. « La hausse des prix du pétrole a entraîné un durcissement des lois fiscales », explique Jean-François Hénin, « mais la situation est rétablie » [Afrique centrale info, 19/10]. La Société Nationale du Pétrole Congolais est en effet rentrée pour 10 % dans l'exploitation de ce gisement en mars dernier. En échange de quoi les droits de Maurel & Prom sur le gisement sont prolongés jusqu'en... 2030 !

¹ François-Xavier Verschave, *De la Francafrique à la Mafiafrrique*, in *Mouvement*, Paris, La Découverte, N° 21/22, mai-juin-juillet-août 2002, p. 10.

² Albert Frère, cité par Laurent Fontaine in *Albert Frère: l'indéfectible allié européen*, Montréal, Commerce, no. Vol : 100 NO : 11, Septembre 1999, p. 34.

³ Selon l'expression de Laurent Fontaine, *op. cit.*

⁴ Voir par exemple les deux articles cités dans ce paragraphe.



Une pratique qui rappelle furieusement les méthodes d'Elf, ce qui n'est sans doute pas tout à fait un hasard. Maurel & Prom a en effet recyclé certains des cadres de cette dernière, qui n'ont pas rejoint Total ou qui n'y sont pas restés. Au chapitre des bonnes relations, notons aussi que la banque d'investissement Messier Partners, créé en 2003 par Jean-Marie Messier, ancien PDG de Vivendi, est l'un des conseillers financiers de la firme pétrolière. Enfin Alain Gomez, (vieil ami de Hénin, ancien PDG de Thomson au moment de la vente des frégates à Taïwan et « parrain » de Philippe Jaffré pour son accession à la tête d'Elf), a été plébiscité par les actionnaires pour devenir administrateur du groupe en décembre dernier. Bref, la petite nouvelle Maurel & Prom a comme un air de déjà vu... [Victor Sègre]

Brazza à Brazzaville

Le 3 octobre, Denis Sassou Nguesso a inauguré à Brazzaville, en présence d'Omar Bongo et de François Bozizé, un mémorial en hommage à Savorgnan de Brazza, dont la première pierre avait été posée en présence de Jacques Chirac, et dans lequel les dépouilles du premier colon du Congo ont été ré-inhumées (elles étaient précédemment à Alger). Dans l'imagerie d'Epinal, Savorgnan de Brazza apparaît comme un explorateur désintéressé et pacifique, parce qu'il a mis en œuvre une politique coloniale moins sanguinaire que certains de ses contemporains, dont il a même dénoncé les abus. Raison pour laquelle le secrétaire de la fondation Pierre Savorgnan de Brazza, Jean-Marie Kamba, a pu justifier le mémorial en ces termes : « C'est une action utile pour l'Afrique parce que Brazza est un humaniste. »

Au cours d'un colloque, pourtant organisé par cette même fondation, des universitaires gabonais et congolais ont émis des doutes dans leur rapport final sur « la pertinence du vocable "humaniste" en ce qui concerne l'entreprise coloniale de l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza, le seul acte de coloniser ne pouvant en soi valoir au colonisateur une telle qualification. » L'AFP relate des propos tenus lors des débats : « En voulant s'approprier le Congo, Pierre Savorgnan de Brazza lance la conquête impérialiste » [Scholastique Dianzinga, de l'université Marien Ngouabi de Brazzaville, citée par AFP, 3/10]. « De Brazza n'était rien d'autre qu'un agent de l'impérialisme colonial, mais il n'était pas aussi brutal que les autres [...] C'est ce qui explique que des colonisés puissent faire l'apologie du colonisateur », [Anges Ratanga Atoz, historien gabonais, idem].

Des nuances sans doutes trop subtiles pour Philippe Douste Blazy¹, qui représentait la France, et qui a préféré voir lui aussi en Savorgnan « tout à la fois un explorateur, un visionnaire et un humaniste. » Rien de très étonnant pour celui qui fut l'un des initiateurs de la loi du 23 février 2005. Mais l'hommage au colonialisme est plus inhabituel chez les dirigeants africains², même chez des pantins du néocolonialisme, qui savent se répandre en diatribes anticolonialistes censées replâtrer une légitimité politique à peu de frais. Mais on ne voit pas très bien quel gain politique intérieur peut espérer Sassou à dépenser près de 10 milliards de francs CFA (plus de 15 millions d'euros) pour un somptueux monument climatisé qui a nécessité 500 tonnes de marbre blanc de Carrare, avec statue géante à l'effigie d'un colon, quand la population du Congo dans son immense majorité est démunie de tout. Mais il y a longtemps que Sassou passe outre la population (et l'élimine au besoin), cherchant uniquement

à l'Élysée et dans d'autres lieux de pouvoir, la source de sa légitimité. D'où les projets visant d'abord l'opinion publique internationale : mémorial et autre course à la voile [cf. Billets n° 138, AFDP]... [VS]

Le bon roi

Fin septembre, Jacques Chirac a annoncé la revalorisation des pensions et des primes d'invalidité des anciens combattants étrangers ayant combattu dans l'armée française, afin de les aligner sur celles des anciens combattants français. Gelé depuis 1959, le montant des pensions et les primes des combattants issues des anciennes colonies varient aujourd'hui de moins du dixième au tiers de celles des anciens combattants français. Condamnée par le comité des droits de l'Homme de l'ONU en 1989, puis en 2001 par un arrêt du conseil d'État, cette politique discriminatoire a pourtant été maintenue par les gouvernements successifs, de gauche comme de droite, pour des raisons budgétaires. En 2002, le gouvernement Raffarin, avait simplement procédé à une légère augmentation, mais toujours selon le principe « d'équité » qui veut que le montant soit rapporté au niveau de vie du pays considéré, officiellement pour ne pas déséquilibrer les économies africaines ! Une telle précaution ne s'applique pas aux fonctionnaires français en coopération : ils sont sans doute supposés ne pas dépenser leur sur-salaire sur place pour ne pas nuire à l'économie locale.

D'après la plupart des médias (version conte de fée), la décision de Chirac, censée mettre fin à 45 ans de discrimination raciste, serait due à la sortie du film « Indigènes » (suite à la forte émotion du couple Chirac). Bref, le mythe du bon roi mal conseillé jusqu'à présent, et ignorant les souffrances de ses (anciens) sujets. Et la quasi totalité de la classe politique d'ouvrir les yeux et de s'indigner du retard pris... Version *realpolitik* : le succès prévisible du film offrait une occasion de se mettre en conformité avec le droit, avec un plan-média qui passe bien malgré son grotesque..

On nous permettra de douter de la spontanéité présidentielle : d'une part parce que des promesses en ce sens avaient déjà été formulées plus ou moins clairement par Chirac le 14 juillet dernier (certes, les promesses de Chirac...) après que le GISTI ait annoncé son intention de porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme, mais aussi du fait des informations fournies par l'Express dans un dossier sur le difficile parcours financier du film, qui nous apprend que « Claude Chirac [conseillère de papa] pousse France Télévisions, déjà très généreuse, à investir un peu plus d'argent. D'un pari improbable, *Indigènes* devient ainsi une grande cause nationale. » (21/09) Et par là même une bonne opération politique³ avant les élections présidentielle, finalement à moindre frais, car le problème est loin d'être réglé. Dans un communiqué commun daté du 28 septembre et intitulé « Revalorisation à minima des prestations versées aux anciens combattants étrangers : encore un faux semblant », les associations ATMF, Catred, Gisti et LDH font l'analyse suivante : « La mesure, qui sera introduite par voie d'amendement à la loi de finances pour 2007, représente un coût de 110 millions d'euros par an. Ces annonces visent à allumer un contre-feu face au retentissement médiatique que le film a donné à une question qu'on avait tenté d'enterrer et n'assureront en rien l'égalité des droits. La revalorisation prévue n'est en effet que partielle et à minima. Partielle : parce que la mesure ne concerne qu'une infime partie des prestations versées aux anciens

¹ En compagnie, entre autres, de Bernard Kouchner et Hélène Carrère d'Encausse, selon la Lettre du Continent du 12 octobre.

² Mais pas tout à fait inédit : on se souvient de Joseph Kabila déclarant devant le Sénat belge en février 2004 : « L'histoire de la République démocratique du Congo, c'est aussi celle des Belges, missionnaires, fonctionnaires et entrepreneurs qui crurent au rêve du Roi Léopold II de bâtir, au centre de l'Afrique, un Etat. Nous voulons rendre hommage à la mémoire de tous ces pionniers. »

³ Et accessoirement une bonne opération marketing : « On ne pouvait pas espérer une plus belle promo pour le film ! » s'est exclamé Debbouze sur Canal plus lundi 25 sept. On notera également au sujet du film qu'il n'a pas suscité, de l'autre côté de la Méditerranée, la même émotion qu'en France. Plusieurs journaux algériens ont notamment regretté que les engagés volontaires joués par Debbouze et ses compagnons ne soit pas représentatifs de la réalité historique où l'enrôlement forcé lié à la domination coloniale était la norme.



fonctionnaires civils et militaires : la retraite du combattant et les pensions militaires d'invalidité. Sont laissées de côté toutes les autres prestations, en particulier les pensions civiles et militaires de retraite et les pensions de réversion. A minima : parce que les deux prestations revalorisées portent sur des montants dérisoires : 450 euros par an pour la retraite du combattant à taux plein et moins de 700 euros pour une pension d'invalidité à taux plein. À la suite de l'arrêt Diop par lequel le Conseil d'État avait censuré la loi de cristallisation en 2001, le gouvernement Jospin avait évalué le coût de la revalorisation totale des pensions à 1,8 milliards d'euros par an, 10 milliards d'euros avec le paiement des arriérés sur les 4 dernières années. On est bien loin du compte aujourd'hui avec les 110 millions annoncés. Pas question

non plus de rattrapage. La revalorisation s'appliquera seulement pour ceux qui sont encore en vie au 1^{er} janvier 2007. Le contentieux des pensions des anciens combattants étrangers est donc loin d'être soldé. L'injustice de la cristallisation des pensions continuera à faire de nombreuses victimes. L'attitude minimaliste du gouvernement traduit une fois de plus la désinvolture de la France à l'égard des vieux immigrés qui ont combattu ou travaillé pour elle, et n'en récoltent qu'indifférence ou mépris. » Alors, notre bon roi, encore un effort... [VS]

(Achévé le 29/10/2006)

ILS ONT DIT...

Mondialisation

« Vous avez demandé à la France des efforts supplémentaires en faveur de l'Afrique. À quoi pensez-vous précisément ?

[...] Nous avons discuté de priorités avec le gouvernement français : quels pays doivent bénéficier de programmes d'aide, dans quels secteurs, quels donateurs doivent être maîtres d'œuvre.

Autre sujet de discussion, la quinzième reconstitution des fonds de l'Association internationale de développement (AID), qui assure la part concessionnelle des activités de la Banque mondiale, sous forme de prêts à faible taux ou de dons. La France est leader en ce domaine et l'Afrique en est le principal bénéficiaire avec 4,5 milliards de dollars l'an dernier. C'est encore très insuffisant. Même si les pays riches sont confrontés à des problèmes budgétaires, ce serait une erreur de réduire des financements qui représentent peu de chose compte tenu de leurs ressources. J'aimerais que le Japon et les États-Unis fassent plus. C'est dans leur intérêt. Mais, selon les sondages, les électeurs américains sont persuadés qu'une part importante du budget fédéral est destinée à l'aide au développement. Ce qui n'est pas le cas. Ils estiment aussi que l'argent dédié à cette aide va être gaspillé. Ce qui fut le cas, malheureusement, dans le passé au Congo, qui est un exemple type de ce que l'on ne doit pas faire en matière d'aide.

Après avoir bénéficié d'une annulation de leur dette, certains pays pauvres se réendettent, sans aucune conditionnalité, auprès de pays comme la Chine et l'Inde. Cela vous inquiète-t-il ?

C'est un problème qui ne se limite pas à la Chine et à l'Inde. Vous pourriez ajouter le Venezuela. Il est vrai qu'il existe un risque réel de voir les Pays pauvres très endettés qui ont bénéficié d'un allègement de dette redevenir à nouveau très endettés. Nous essayons de gérer ce problème en fixant les limites d'une dette soutenable à long terme. C'est complexe car tout dépend de l'utilisation des nouveaux emprunts. S'il s'agit d'acheter des voitures de luxe pour les ministres, c'est de la mauvaise dette. En revanche, une bonne dette procure un haut rendement, relève le revenu national et facilite le remboursement de la dette nationale dans le futur. Ce qui est crucial, c'est d'avoir tous les éléments sur la table, de savoir ce que font réellement emprunteurs et prêteurs.

Certains dénoncent les méfaits environnementaux liés aux projets chinois d'exploitation des matières premières, en particulier au Gabon. Partagez-vous ces craintes ?

Mon inquiétude porte sur l'ensemble de l'Afrique. Les principes de l'Équateur [pour déterminer, évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux dans le domaine des financements de projets] ont été

mis en place. Près de 80 % des banques commerciales dans le monde respectent ces principes lorsqu'elles financent des projets. Les grandes banques chinoises, elles, ne les appliquent pas. C'est vrai qu'elles sont relativement nouvelles dans ce genre d'activité en Afrique. Mais il ne faudrait pas qu'elles commettent les mêmes erreurs que la France et les États-Unis avec le Zaïre de Mobutu... Soyons honnêtes, cela a été terrible, un véritable scandale. [...]

L'une des réponses au mal-développement est la lutte contre la corruption. Quelle a été la réaction des industriels français quand vous leur avez présenté votre stratégie, au Medef ?

Les industriels français soutiennent fortement notre action mais estiment, et j'en conviens, que ces problèmes ne pourront pas être réglés en une nuit. Mais ce qui m'a le plus impressionné, c'est leur engagement à créer un environnement où leurs décisions puissent être basées sur des considérations économiques et non sur l'attribution de "récompenses" plus ou moins généreuses.

En fait, les pays où sévit la corruption changent s'ils en ont la volonté et non quand les décisions sont imposées de l'extérieur. Les populations sont souvent les premières à exiger des institutions responsables, à même de rendre des comptes. C'est de plus en plus souvent le cas en Afrique, même si le mouvement n'est encore ni général ni uniforme.

Quelles incitations et quelles sanctions envisager ?

L'outil le plus puissant, c'est d'impliquer les gens eux-mêmes. En mettant en lumière ce qui se passe dans l'ombre, cela freine parfois la corruption. Publier les avoirs des personnalités officielles par exemple, suivre l'utilisation des ressources tirées du pétrole, assurer la transparence de la part des gouvernements et des compagnies pétrolières pour s'assurer de l'absence de pots-de-vin dans les contrats. C'est un important début.

Sur le terrain de l'aide, la Banque mondiale est concurrencée par les « nouveaux philanthropes » tels que Bill Gates, Warren Buffett, Bill Clinton, Soros, dont les fondations ont des moyens supérieurs aux vôtres. Quel reste votre rôle ?

Ce ne sont pas des concurrents. Il y a un tel besoin de ressources qu'il est bon de voir arriver de nouveaux acteurs. La question est de savoir où va l'argent, s'il est utilisé de manière appropriée pour le développement et où chacun doit travailler. »

(Paul WOLFOWITZ, président de la Banque mondiale. Propos recueillis par Françoise Crouigneau et Richard Hiault, *Il ne faut pas que la Chine commette en Afrique les erreurs passées de la France et des États-Unis*, Les Échos le 24/10).



[Il faut des programmes d'aide. Il ne faut pas réduire les financements Nord-Sud. Mais il ne faut surtout pas des financements Sud-Sud, sinon on ne contrôlerait plus rien, ce qui constituerait un vrai

désastre humanitaire pour nos banques. Des pauvres qui se financent entre eux, quelle horreur ! Certes nous avons financé toutes les fortunes gigantesques, et pas seulement les 4x4, des chefs d'État des pays sous-développés, depuis des décennies, nous avons financé aussi des projets inutiles et ruineux, sauf pour nos entreprises. Nous sommes donc très bien placés pour savoir ce qu'il ne faut pas faire et nous ne le ferons plus bien sûr, c'est juré, serment d'ivrogne. Nos chefs d'entreprise sont devenus des champions de vertu. La preuve, le 15 novembre prochain, moi Paul Wolfowitz, je vais participer aux journées européennes sur le développement. Denis Sassou Nguesso viendra nous dire comment faire pour sortir les peuples africains de la pauvreté. C'est un expert. Il s'est, lui-même et sa famille, très bien sorti de la pauvreté. Et s'il n'y avait pas Bill Gates, que deviendraient les pauvres ? Quant à la corruption, c'est vrai, moi, président de la Banque mondiale, je n'y peux pas grand-chose, comme on a pu le vérifier depuis que la banque existe, mais les pauvres

n'ont qu'à s'en occuper eux-mêmes que diable ! C'est très simple, il n'y a qu'à vérifier les comptes dans tous les paradis fiscaux, demander aux patrons et aux présidents la liste de leurs biens. C'est pas sorcier ! – OT]

Françafrique

« Je n'adhère pas à la Françafrique [...] J'ai des amis politiques partout ; à gauche comme à droite »

(Denis SASSOU NGUESSO, sur Europe 1, le 15/10).



[Voilà une drôle de preuve !]

A FLEUR DE PRESSE

Françafrique

AFP Libreville, Protection de l'environnement : volée de bois vert contre le Gabon, 16/10 (Philippe ALFROY) : « Alors que depuis quelques semaines le débat fait rage entre les partisans du développement du pays et ceux de la conservation de son patrimoine naturel, le gouvernement gabonais a clairement affiché sa priorité dans un communiqué publié à l'issue du conseil des ministres de jeudi.

La loi "autorise et stipule que, si une richesse minière ou pétrolière est découverte dans une aire protégée, elle peut et doit être exploitée afin de favoriser l'essor économique et social du pays", a-t-il déclaré. Avant d'inviter les sociétés pétrolières ou minières présentes sur son territoire à y "poursuivre sereinement leur travail". »



[Si l'exploitation des richesses du Gabon, depuis des décennies, avaient abouti à un quelconque développement, cela se saurait. Le scandale est justement qu'aucun "essor économique et social" n'a caractérisé le Gabon de Bongo depuis qu'il existe. La seule chose qui s'est développée c'est la fortune de Bongo et de sa famille. On s'étonne donc de voir l'AFP tomber dans un panneau aussi grossier et présenter comme "partisans du développement" ceux qui ont fait que le Gabon s'est développé mille fois moins qu'il ne l'aurait pu et dû. – OT]

Billets d'Afrique et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

Abonnez-vous :

France : 20 € Étranger : 25 €

Soutien : à partir de 24 €

(chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie)

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Abonnez un(e) ami(e) :

France : 20 € Étranger : 25 € Soutien

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Je souhaite recevoir une plaquette de présentation de l'association Survie.
(à envoyer à SURVIE 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris)

Génocide Tutsi

Agence Hirondelle, D'importants témoins attendus pour la défense des anciens responsables militaires rwandais, Arusha 05/10 :

« Le général Marcel Gatsinzi, ministre rwandais de la défense, ainsi que des officiers français présents au Rwanda au début du génocide, sont attendus pour témoigner en faveur d'anciens responsables militaires rwandais jugés devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). [...]

L'audition des militaires français dans le procès militaires qui doit se finir d'ici la fin de l'année fait, depuis de longs mois, l'objet de nombreuses tractations entre les équipes de défense de Theoneste Bagosora et d'Aloys Ntabakuze, le TPIR et les ministères français de la Défense et des Affaires étrangères. La défense de Bagosora voudrait faire témoigner M. Jean-Jacques Maurin, qui était lieutenant-colonel en 1994 et occupait le poste d'adjoint à l'attaché de défense de l'ambassade de France à Kigali. Dans ce but le défenseur principal de Bagosora, M^e Raphaël Constant, a déjà rencontré M. Maurin à Paris en présence d'un représentant du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères. Pour Aloys Ntabakuze, son avocat, Me André Tremblay, a cité M. Grégoire de St-Quentin, qui était lieutenant-colonel lors des faits et aidait à la formation du bataillon de para commando que dirigeait Ntabakuze. Son témoignage était prévu dans les prochains jours, la présente session de ce procès devant se terminer mi-octobre mais il semble que des difficultés de dernières minutes l'aient retardé. Dans une décision rendue le 20 septembre, la chambre a fixé les modalités de cette comparution, la première d'un officier français devant le TPIR.

M. de St Quentin, officier d'active qui a maintenant le grade de colonel et dont le nom est cité dans la décision, témoignera sous un pseudonyme, à huis clos, en présence d'un représentant du gouvernement français qui pourra « demander que le témoin soit dégagé de l'obligation de répondre à certaines questions pour préserver la sécurité nationale ». En outre sa déposition ne sera pas communiquée à d'autres parties que celles du procès. D'autres officiers canadiens, belges ou d'autres nationalités servant au titre des Nations Unies ont déjà témoigné à plusieurs reprises lors de procès devant le TPIR, sans que la moindre limite soit imposée à leurs interrogatoires. »



[Préserver la sécurité nationale ? Un danger nous guette ? On peut en douter, si ce n'est l'étalement de certaines vérités dangereuses pour l'honneur de la France. Ainsi nous ne saurons pas ce que diront ces militaires français à Arusha (sans doute à l'avantage des accusés puisqu'ils sont convoqués par la défense de ces derniers), ni si, au cours des auditions, ils seront « dégagés de l'obligation de répondre » à des questions de la défense ou à celles de l'accusation. Si la France n'a rien à se reprocher, pourquoi aller se cacher derrière un huis clos ? – SC]



LIRE

Eric TOUSSAINT, *Banque mondiale, le coup d'État permanent*, CADTM-Syllepse-CETIM, Paris, 2006 (310 p., 18 €)

Au cours de ses soixante années d'existence, la Banque mondiale a soutenu activement toutes les dictatures et tous les régimes corrompus du camp allié des États-Unis, et saboté activement les trop rares expériences progressistes. Elle a même soutenu quelques régimes de l'autre camp afin d'affaiblir l'URSS.

Elle a, de par le monde, renforcé systématiquement les entreprises privées et affaibli à la fois les pouvoirs publics et les petits producteurs. Évasion fiscale, fuite des capitaux et corruption en sont les corollaires obligés. La dette du Tiers monde, inique et proliférante, a depuis longtemps inversé les flux monétaires : c'est maintenant, durablement, le « Sud » qui finance le « Nord ».

Agissant en étroite concertation avec le FMI (Fond monétaire international) et l'OMC (Organisation mondiale du commerce), la Banque mondiale tente maintenant de poursuivre cette politique sous le masque de discours sur la lutte contre la pauvreté – mais impose aux pays écrasés par la dette un agenda diamétralement opposé à la satisfaction des droits humains fondamentaux.

Les mécanismes politiques, économique et financiers de cette macabre histoire, sont complexes – et ceux qui les manient font tout pour les rendre obscurs. Un des éléments méconnus de cette histoire est le mécanisme des dettes coloniales, où comment la Banque Mondiale a accordé des prêts pour servir les intérêts financiers d'un certain nombre de puissances coloniales, parfois juste avant les indépendances (intérêts miniers de la France en Mauritanie par exemple), dettes qui seront léguées aux pays nouvellement indépendants comme autant de nœuds coulants.

Éric Toussaint en met la compréhension à la portée de tous, éclairant ainsi le présent pour mieux concevoir comment changer l'avenir.

Un ouvrage de référence de lecture aisée, en 24 courts chapitres que l'on peut aussi bien consulter indépendamment que dévorer à la file. Les chiffres, il en faut en la matière, illustrent le texte en un petit nombre de tableaux et graphiques d'une grande lisibilité, allégeant la lecture au lieu de l'alourdir. Un vrai plaisir à lire, si le sujet n'était pas si sinistre. [François Lille]

François Lille

À l'aurore du siècle, où est l'espoir ?

Éd. Tribord, juin 2006, 4,50 €

Dans les termes les plus simples et généralisables, on peut proposer trois définitions basiques : le bien commun, c'est ce qui appartient à tout le monde au présent et au futur. Le bien public, c'est ce à quoi tout le monde doit droit, ici et maintenant. Le service public, c'est la manière dont doivent être gérés, produits et distribués ces biens communs et publics.

Le passage de l'idée de l'aide à celle des biens publics, c'est celui de l'assistance aux droits des peuples et des gens. L'une se quémande, les autres se revendiquent et s'exigent.

Tracer l'espace des biens mondiaux les plus essentiels est indissociable aussi d'une réflexion sur l'usage des biens privés, qu'ils soient de production ou de consommation, et plus globalement sur le caractère illimité du droit à la propriété. Ne faudra-t-il pas le replacer comme un droit second, dérivé en quelque sorte du droit d'usage équitable des choses ? Locke, Voltaire et plus tard Robespierre, entre autres, en préconisaient déjà la limitation. La torrentielle expansion du capitalisme a balayé leurs intuitions prémonitoires, mais la question reste ouverte.

Xavier Harel, *Afrique, pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Fayard 2006 (280 p., 19 €).

On entend dire un peu partout que le pétrole est une malédiction pour le pays qui en possède. Si le citoyen angolais ou camerounais, privé de droits élémentaires, peut dire cela, avec une ironie amère, il est indécemment d'entendre cette assertion dans la bouche du président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz (cf. *Ils ont dit*) ou dans un séminaire de l'AFD (Agence française de développement), puisque ces organismes n'ont de raison d'exister que s'ils mettent en œuvre efficacement les moyens dont ils disposent pour instaurer une saine gestion dans les pays dont ils prétendent s'occuper. Autant se dissoudre eux-mêmes s'ils constatent leur impuissance. Mais ce n'est pas d'impuissance qu'il faut parler à leur sujet, c'est plutôt de passivité et de complicité.

Le pétrole n'est une malédiction ni pour la Norvège, ni pour l'Arabie Saoudite, ni pour le Venezuela. Si différents que soient ces pays, ils ont en commun qu'ils sont ou sont devenus, par leur tradition, leur richesse, ou leur volonté, indépendants des organisations internationales dominées par les grandes puissances. Ce n'est donc pas le pétrole qui est une malédiction, mais la dépendance. La malédiction des Africains c'est d'être la proie d'une oligarchie corrompue liée aux puissances financières et politiques extérieures. C'est l'activité de cette « poignée d'initiés » que décrit remarquablement Xavier Harel. Ils sont capables de ruiner les pays les plus riches comme le Congo, l'Angola ou le Nigeria. Si un Patrick Maugein ou un Marc Rich sont une malédiction pour l'Afrique, c'est parce que nous tolérons les agissements de Jacques Chirac légitimant Denis Sassou Nguesso. Il y a le triangle infernal formé par un affairisme monstrueux, couvé par le couple maudit que forment le roi nègre et le président blanc, indissolublement rivés l'un à l'autre. Dans ce triangle circulent l'argent et les armes qui nourrissent le parasite en un cercle vicieux. Plus il est nocif, plus il est fort. En Afrique et en Afrique seulement le pétrole est une malédiction, parce que l'Afrique a été réduite en esclavage. Il ne faut guère compter sur le parasite à trois têtes pour cesser de pomper la substance dont il se nourrit. Et on sait qu'il faut couper les trois têtes en même temps, si on ne veut pas qu'elles repoussent. [OT]

Pierre Laniray (coordonné par)

François-Xavier Verschave

L'homme qui voulait soulever les montagnes

Éd. les Arènes, juin 2006, 202 pages, 18,00 €

François-Xavier Verschave fut pendant vingt ans l'adversaire redouté de la Françafrique. Il croyait à la démocratie et aux engagements publics. Puisque la République violait en Afrique ses principes fondamentaux, il avait décidé de porter la plume dans la plaie. Avec une poignée de bénévoles, une force de travail considérable, il a rassemblé des milliers d'informations sur la face cachée de notre politique africaine, écrit des livres marquants, lancé une commission d'enquête citoyenne sur le Rwanda, animé d'innombrables conférences. Grâce à François-Xavier Verschave, la Françafrique a été mise en procès. *L'homme qui voulait soulever les montagnes* retrace l'itinéraire de ce citoyen absolu, rassemblant ses pages les plus éclairantes et les témoignages de ceux qui l'ont connu. [... 4^{ème} de couverture]

Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Comité de rédaction : Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, Odile Tobner.

Ont aussi participé : Alain Deneault, Anne-Marie de Vaivre, François Lille, Jean-loup Schaal.

Abonnements : Antonin Wattenberg.

Coordination : Olivier Thimonier.

Association Survie, 210 rue Saint-Martin, F75003 – Paris –
Commission paritaire n° 0211G87632 – Dépôt légal : novembre 2006 –
ISSN 1155-1666 – Imprimé par nos soins –
Abonnement : 20€ (Étranger : 25€ ; Faible revenu : 16€) –
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25 – Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20 –
<http://www.survie-france.org> – contact@survie-france.org